



EB-2015-0260

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE DE

M3 & W Inc. s/n Energysshop.com

**en vue d'obtenir un permis d'agent de commercialisation de gaz (à titre
d'agent seulement)**

La requête

M3 & W Inc. s/n Energysshop.com a déposé une requête datée du 31 août 2015 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 50 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis d'agent de commercialisation de gaz (à titre d'agent seulement). La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'agir en tant qu'agent pour un agent de commercialisation en ce qui concerne la vente de gaz en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2015-0260 dans la case « Trouver une requête ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de M3 & W Inc. s/n Energysshop.com, aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette demande lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir

lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à M3 & W Inc. s/n Energyshop.com d'ici le **5 octobre 2015**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à M3 & W Inc. s/n Energyshop.com d'ici le **7 octobre 2015**.

Si le requérant souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie à toute partie qui en a fait la présentation, avant le **14 octobre 2015**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie que les observations écrites seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2015-0260** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page des consommateurs du site Web de la CEO, à www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Téléphone : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérant :

M3 & W Inc. s/n Energyshop.com
2271 Stouffville Rd.
C.P. 266
Gormley (Ontario) L0H 1G0
À l'attention de : Ian MacLellan

Courriel : ian@energyshop.com
Téléphone : 905 737-5041
Télécopieur : 608 770-8432

FAIT À Toronto, le 16 septembre 2015

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission